

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Mauritanie	
TITRE DU PROJET : <i>Projet Secrétariat - Appui à la Coordination et au Suivi des Projets du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) en Mauritanie</i>	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF :	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") :
<input type="checkbox"/> IRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national
<input checked="" type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional
Nom du fonds d'affectation spéciale :	
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD (Administration du secrétariat)	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société civile ; à la Sécurité Alimentaire (CSA), Ministère du Développement Rural (MER) ; Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC) ; Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel, Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports (MEJS) ; Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) ; le Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP – Point focal PBF pour le Gouvernement) ; OSC Nationales, Radio Mauritanie ; Assemblée Nationale ; G5 Sahel ; Alliance Sahel et ONG Internationales adhérents au CPDD.	
Date approximative de démarrage du projet¹ : juillet 2020	
Durée du projet en mois :² 18 mois	
Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Territoire national	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes	
<input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)	
<input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

PNUD : \$ 800 000

Total PBF :

*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : N/A

Budget total du projet :

PBF 1 ^{ère} tranche (70%) :	PBF 2 ^{ème} tranche* (30%) :	__ tranche	__ tranche
PNUD: \$560 000	PNUD : \$240 0000		

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le projet vise la création du Secrétariat PBF pour la coordination, appui à la mise en œuvre et le suivi & évaluation du portefeuille du PBF ainsi que le renforcement des capacités du Comité Conjoint de Pilotage (CoPil).

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.

Le projet résulte des consultations menées entre le Bureau du Coordonnateur Résident (RCO) et les différents acteurs impliqués dans la coordination des efforts nationaux en faveur de la consolidation de la paix. Spécifiquement le Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs-Désignée par le Premier Ministre pour le pilotage du PBF en Mauritanie, les différents Ministères sectoriels impliqués, et le PBSO. Outre les propositions et recommandations issues de ces consultations, le projet tient également compte des priorités du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, identifiées dans la demande d'éligibilité au PBF ainsi que les études d'analyse des facteurs de conflits conduites dans le Hodh El Chargui et à l'échelle nationale.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 1

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 24% (\$191,939)

Degré de risque du projet⁴ : 0**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 4.3**

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

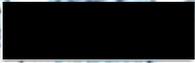
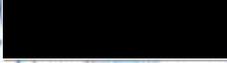
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : **Priorité stratégique 3 « Gouvernance » du CPDD**

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : **ODD 16**

Type de demande :	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :
Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/>	Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :
Révision de projet <input type="checkbox"/>	Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/>
	Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/>
	Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX
	Brève justification de la révision :
	<i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i>

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁶ <i>Nom du Représentant : Anthony Ngororano</i> <i>Signature :</i>  <i>Nom de l'agence : PNUD</i> <i>Date et visa :</i> 	Représentant du gouvernement national <i>Nom : S.E.M. Ousmane Mamoudou Kané</i> <i>Signature :</i>  <i>Titre : Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs</i> <i>Date et visa :</i> 01 SEP 2020 
Coordonnateur résident <i>Nom : Anthony Gnanong Boumal</i> <i>Signature :</i>  <i>Date et visa :</i> 27 AUG 2020 	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>Nom du représentant : Oscar Fernandez-Taranco</i> <i>Signature :</i>  <i>Sous-Secrétaire Général pour l'appui à la consolidation de la paix</i> <i>Date et visa :</i> 

16 September 2020

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

La République Islamique de Mauritanie a entamé en 2005 un processus de transition vers la démocratie, après deux décennies de régime militaire. La complexité de la structure sociale, les événements inter-ethniques des années 1990 - Tensions entre communautés mauritaniennes ayant abouti au départ de certains afro-mauritaniens vers les pays voisins (Mali et Sénégal) ; et la fragmentation de la classe politique constituent des défis importants pour la cohésion nationale. Ce qui fait de cette dernière un enjeu majeur pour la pérennisation de la paix dans le pays.

La vulnérabilité du pays face aux chocs générés par d'éventuelles crises internes ou les conflits violents qui sévissent au Sahel, est renforcée par la pauvreté et aux inégalités. Bien que classée parmi les pays à revenu intermédiaire par son PIB et dotée de ressources minières et halieutiques importantes, la redistribution des richesses de la Mauritanie n'a toujours pas permis de contenir toute la demande sociale ou résorber le chômage. Les défis de la jeunesse - les moins de 30 ans représentent près de 60% de la population selon le RGPH 2013, et le manque d'opportunités économiques durables pour la majorité d'entre eux, constituent un facteur d'instabilité dans une sous-région marquée par la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Pendant le processus d'éligibilité au PBF, les principaux facteurs de risques et de vulnérabilité identifiés lors du processus d'éligibilité sont à la fois de type exogène et endogène. Il s'agit des inégalités sociales y compris de genre, du chômage des jeunes, de difficultés d'accès à certains services publics essentiels dont l'état civil ; du changement climatique, et de la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans la sous-région. Ces différents facteurs de fragilités portent ainsi les germes de l'instabilité sociopolitique et institutionnelle, mais également de l'insécurité relative aux risques de conflits violents. Les inégalités horizontales traduisant un sentiment d'exclusion chez certains membres des communautés afro-mauritaniennes, et la méfiance communautaire résultant de la complexité de la structure sociale et les rapports historiques entre certains groupes ethniques. Les aléas liés au changement climatique avec son corolaire de pression sur les ressources naturelles, la forte variabilité climatique et la poussée de la désertification qui impacteraient significativement les moyens d'existence des populations. La radicalisation et l'extrémisme violent favorisés par la présence de plus en plus importante de groupes terroristes dans le Sahel.

Ainsi, les cinq priorités thématiques ci-après ont été retenues. Il s'agit de (i) la cohésion sociale et les inégalités ; (ii) la sécurité et la stabilité des zones transfrontalières ; (iii) le partage des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique ; (iv) la jeunesse, dans une perspective de prévention de l'extrémisme violent et de soutien aux acteurs pour la paix ; et (v) l'état civil comme vecteur d'accès aux services publics essentiels et d'inclusion sociale. La propagation actuelle du COVID19 risque d'avoir des conséquences socio-économiques et politiques importantes avec de graves conséquences potentielles pour la cohésion sociale et la paix si la pandémie n'est pas maîtrisée à temps. Les stéréotypes, les clivages communautaires

et les inégalités pourraient s'accroître si, par exemple, les aides distribuées ne touchent l'ensemble des personnes vulnérables. La fermeture des frontières va à moyen terme générer des spéculations autour des prix, notamment l'approvisionnement en produits de première nécessité

Aussi, le chômage technique engendré par cette crise sanitaire pourrait d'une part, augmenter le risque d'insécurité en milieu urbain (banditisme) ; et d'autre part, il pourrait entraîner à moyen terme des mouvements de protestations engendrés par une demande sociale insatisfaite et multiforme. Une telle situation pourrait faire l'objet de récupération sur le plan politique et conduire à un durcissement des rapports entre majorité et opposition. Le round d'observation en cours au sein de l'arène politique mauritanienne depuis les prémices de dialogue ayant suivis la période post-électorale en 2019, pourrait ainsi être compromis. Une crise socio-politique juxtaposée à une crise sanitaire risquerait fortement d'impacter la stabilité institutionnelle du pays. Dans ce contexte actuel, il est plus important que jamais de se concentrer sur le renforcement des mécanismes de cohésion sociale et résolution des conflits pour prévenir les conflits violents.

Plusieurs pays du Sahel connaissant des vulnérabilités similaires à celles de la Mauritanie ont déjà bénéficié de l'accompagnement du PBF. Bien que le pays soit ainsi confronté à plusieurs défis externes et internes à même de compromettre sa stabilité, la Mauritanie vient être pour sa première fois déclarée éligible au PBF en 2020. Toutefois, le pays bénéficie d'un projet pilote financé sous le guichet « IRF » du PBF depuis octobre 2018. Le projet de \$3 millions est mis en œuvre par quatre agences (PNUD, FAO, HCDH et UNICEF) et vise le renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou (Sud-Est du pays) où l'arrivée massive de réfugiés et de leur bétail dans cette zone frontalière en 2012, a accentué les tensions entre communautés hôtes et réfugiés maliens. Ce qui demeure être un véritable défi pour la coexistence pacifique.

Le Comité de Pilotage n'a pas encore été créé. Il est prévu d'en créer un, et le Secrétariat va accompagner la mise en place du Comité de Pilotage. Ainsi, le Secrétariat PBF va (i) appuyer et organiser le travail du Comité de Pilotage du PBF ; (ii) coordonner et donner des orientations techniques pour le travail des Agences onusiennes récipiendaires du PBF (RUNOs) et des entités non-UN (NUNOs) dans le cycle programmatique (Conception, Suivi /Évaluation) tout en assurant la collaboration entre les agences récipiendaires et les synergies du portefeuille du PBF ainsi que la visibilité des programmes.

Le Secrétariat a donc un rôle stratégique au sein du SNU, vu qu'il donne l'impulsion à des discussions inclusives au tour de la prévention des conflits et consolidation dans le pays. Par conséquent, le Secrétariat PBF remplira aussi, (le cas échéant) le rôle de point focal pour les activités de la Commission de Consolidation de la Paix. Dans ce contexte le présent projet vise d'un part, à accompagner la mise en place du Comité de Pilotage et appuyer son fonctionnement ; et d'autre part, appuyer les partenaires de mise en œuvre et les agences d'exécution dans la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets PBF.

De manière spécifique, il se justifie par les raisons suivantes :

- L'éclatement du portefeuille entre plusieurs partenaires d'exécution (RUNOs, NUNOs, partenaires nationaux et éventuellement PTF – le portefeuille pourrait s'agrandir avec les projets GYPI 2020), qui nécessite une coordination plus étroite afin d'assurer la cohérence du portefeuille et renforcer/développer des synergies entre les interventions ;
- L'augmentation de la taille du portefeuille PBF et sa complexité requièrent une capacité dédiée pour la coordination technique et le suivi-évaluation ;
- La complexité des projets de consolidation de la paix qui demande des capacités supplémentaires pour en assurer une cohérence d'ensemble au niveau stratégique et une mise en œuvre de qualité ;
- Le besoin de renforcement des capacités des partenaires nationaux de mise en œuvre ;
- La nécessité de renforcer la communication autour des projets en vue de contribuer à leur appropriation, la pérennité des interventions et favoriser et leur visibilité ;
- Le besoin de renforcer le suivi & évaluation des activités sur le terrain par projet et de façon intégrée entre les différents projets ;
- Favoriser l'appropriation nationale des projets et l'engagement continue des partenaires techniques et financiers.

- b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale. Décrire comment les composantes sont complémentaires d'autres interventions dans ce secteur d'intervention / cette zone géographique, y compris les enseignements tirés d'appui apporté dans le passé par le PBF (ou autre).

L'analyse des facteurs de risque et de vulnérabilité a été informée par les priorités nationales reflétées dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée - SCAPP (2016-2030); et le projet de société sur la base duquel l'actuel Chef de l'État a été élu, ainsi que la Déclaration de politique générale de son gouvernement. Les notes issues des échanges et sessions de travail avec les Ministères sectoriels clés et les acteurs de la société civile ont permis d'affiner la compréhension du contexte et l'alignement de la réponse envisagée sur les priorités nationales. Aussi, les informations recueillies lors des différents fora organisés par le Secrétariat exécutif du G5 Sahel ou le SNU auxquels participent les acteurs mauritaniens, ont aussi permis de guider les réflexions et d'affiner la compréhension des défis pour la sécurité, la stabilité et la paix en Mauritanie. Ces différents espaces de dialogue entre parties prenantes nationales et souvent sous-régionales, ont permis de réconforter la méthodologie déployée pour s'assurer de la factualité de l'analyse des facteurs de risques et de fragilités pour la Mauritanie.

Pour l'instant ni le Gouvernement Mauritanien, ni la communauté internationale ne dispose d'un référentiel spécifique relatif aux priorités de consolidation de la paix en Mauritanie. Toutefois, certaines problématiques de développement soulignées dans la SCAPP (2016-

2030) pourraient contribuer à prévenir les conflits et renforcer la stabilité du pays. Il s'agit notamment du chantier L3 C8 « Gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité » relatif au levier 3 de la SCAPP « Gouvernance dans toutes ses dimensions ». Les récentes priorités nationales évoquent suffisamment la nécessité de renforcer la cohésion et l'unité nationale, de réduire les inégalités et de promouvoir le dialogue entre les acteurs politiques.

Le CPDD (2018–2022) porte dans sa priorité stratégique 3 « Gouvernance », en l'occurrence les effets 1, 2 et 3, certains objectifs relatifs à la sécurité et la paix. La cohésion sociale, la coexistence pacifique entre communautés hôtes et réfugiées, la lutte contre la radicalisation, l'accès à l'état civil, le renforcement de l'état de droit et la gestion des frontières sont expressément évoqués. Le gouvernement dispose d'une cellule de lutte contre la radicalisation affiliée à celle du G5 Sahel. Pour l'instant elle manque de ressources suffisantes pour réaliser efficacement sa mission.

Les agences gouvernementales en charge de la cohésion nationale et la lutte contre les séquelles de l'esclavage travaillent dans une perspective qui ne prend pas suffisamment en compte les germes de cette problématique ainsi que les structures sociales qui auraient pu permettre de la circonscrire durablement. Quelques ONG développent aussi des initiatives en faveur de la paix, mais le plus souvent à des échelles réduites. Les initiatives soutenues par quelques partenaires internationaux ne couvrent pas suffisamment les priorités évoquées pour la consolidation de la paix. Il ressort de cet aperçu des initiatives en lien avec le renforcement de la stabilité qu'il y en a peu qui sont concertées. Celles existantes sont éparpillées et ne font pas l'objet d'une coordination spécifique à même de promouvoir leur cohérence.

L'équipe-pays des Nations unies en Mauritanie comprend 13 entités dont des Agences, Fonds et Programmes ainsi qu'un bureau de liaison de l'UNOWAS auprès du G5 Sahel. L'équipe-pays est présente dans les trois zones de convergences déterminées pour la mise en œuvre du CPDD afin de répondre efficacement aux problématiques humanitaires, de développement et de paix. Plusieurs agences disposent de sous-bureaux et/ou représentants à l'intérieur du pays. L'équipe-pays a une expérience de plus en plus conséquente dans l'initiation et la mise en œuvre de projets conjoints. Ce qui a permis d'apprécier les capacités opérationnelles de ces agences selon une approche intégrée visant l'optimisation de ressources et la cohérence des interventions. Cette perspective multi-agences est ainsi celle retenue pour les programmes de consolidation de la paix en cas d'éligibilité de la Mauritanie.

L'appui du PBF va aussi servir de catalyseur pour les initiatives et actions prévues dans le Cadre de partenariat pour le Développement durable (CPDD) signé entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le SNU pour la période 2018 – 2022. Cet appui aura certainement un effet catalytique pour d'autres interventions envisagées en faveur de la sécurité, de la stabilité et de la paix en Mauritanie; notamment les actions prévues dans le cadre du Plan d'interventions prioritaires (PIP) du G5 Sahel, et celles de la communauté internationale portées par l'Alliance Sahel à laquelle participent aussi Banque mondiale et le PNUD.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats attendus du projet, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Le PBF finance actuellement un projet pilote « Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou en Mauritanie pour un montant total de \$ 3 millions et qui a pour but de renforcer les capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou. Le projet est mis en œuvre par quatre agences (PNUD, FAO, UNICEF et HCDH) a permis d'atteindre les dividendes de paix ci-après :

- La disponibilité du plan départemental de gestion intégrée des ressources naturelles qui permet la gestion participative et équitable des ressources naturelles et la prévention des conflits lié à l'accès aux ressources naturelles dans la Moughataa de Bassikounou
- Les formations sur les compétences de vie courante et notamment en résolution pacifique des conflits et la négociation ainsi que les formations professionnelles dispensées à l'intention des adolescents qui renforcent leur autonomisation et minimise les risques pour ces derniers d'adopter des stratégies d'adaptation à risque tel que le recrutement par les groupes armés et extrémistes violents ;

Par ailleurs, deux projets sont en cours de formulation et devraient être soumis pour revue et approbation à PBF d'ici juillet 2020. Il s'agit des deux projets admis dans le cadre de l'éligibilité du pays au PBF relatif aux conflits pastoraux dans le Guidimakha (Sud de la Mauritanie) et défis du contexte transfrontaliers dans le Hodh Ech Chargui (Est) en particulier la prévention de l'extrémisme violent, respectivement porté par le PAM-FAO et OIM-UNHCR. Par ailleurs, vu son éligibilité au PBF, la Mauritanie pourra chaque année soumettre des propositions de projets dans le cadre de l'appel à compétitif Gender and Youth Promotion Initiative (GYPI).

Afin de superviser et coordonner la mise en œuvre de ces projets, un comité de Pilotage sera mis en place. Le CoPil est un organe de gouvernance des projets du PBF qui assure la supervision stratégique du portefeuille du PBF et endosse les nouveaux projets du PBF. Le projet secrétariat PBF a donc comme but d'appuyer le Comité de pilotage dans son rôle d'orientation stratégique, de même que les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution, dans l'atteinte des résultats des projets. Le Secrétariat veillera, en particulier, à la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès des donateurs potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix.

Le Secrétariat PBF est établi afin de soutenir le CoPil, notamment en (i) assurant que le CoPil puisse remplir son rôle de gestion et contrôle-qualité à travers la coordination et le soutien du Secrétariat ainsi qu'à travers des systèmes d'alerte précoce sur tout type de problème ; (ii) servant d'interface entre les entités de prise de décision (CoPil, Bureau pour la Consolidation de la Paix à NY - PBSO) et les agence récipiendaires; (iii) fournissant une assurance-qualité du soutien du PBF ; (iv) assurant que les questions du genre soient intégrées de manière

transversale (au moins) dans les interventions du FCP ; et (v) entreprenant et facilitant la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF.

Dans cette perspective, le Secrétariat va également assurer la liaison avec des institutions clés et plateformes de dialogue pour la réussite des résultats stratégiques de l'engagement du PBF dans le pays : les mécanismes de l'UNDAF (Groupes de coordination et de résultats) des Partenaires techniques et financiers ; et éventuellement des Task forces relative au pilier « Paix » du SNU.

- b) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).
Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

L'objectif général du projet est d'appuyer le Comité de Pilotage à assumer pleinement son rôle d'orientation stratégique et de suivi et évaluation, de même que les agences dans la coordination de la mise en œuvre des projets et de la compréhension des enjeux de la consolidation de la paix dans la mise en œuvre du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix. Il se propose de renforcer les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et de l'Équipe-pays pour la mise en œuvre et le suivi optimal des projets de consolidation de la paix en Mauritanie, ainsi que pour la documentation et la capitalisation des leçons apprises.

Le projet ne prévoit pas le soutien d'un résultat stratégique plus qu'un autre, vu qu'il soutiendra tous les projets développés et mis en place, ainsi que la prise en compte de la question du genre de manière transversale. Le Secrétariat PBF coordonnera le développement, cohérence et assurance-qualité des projets dans le cadre du PBF à travers le soutien aux agences et au Comité de Pilotage. Il sera également chargé de s'assurer de la cohérence avec les autres projets développés dans des perspectives similaires ou qui pourraient avoir un impact sur les projets du PBF.

Le Secrétariat sera en charge de produire une cartographie des Partenaires Technique et Financiers (PTF) et activités de consolidation de la paix et de l'identification des gaps de financement afin d'identifier les nouveaux projets prioritaires. Le Secrétariat devrait gérer les relations avec les PTF afin d'établir les synergies des projets et d'assurer la cohérence des programmes de consolidation de la paix, y inclut la Banque Mondiale, ainsi que la mobilisation de fonds additionnels pour les projets de consolidation de la paix (effets catalytiques du PBF).

Par ailleurs, le Secrétariat joue aussi un rôle de communiquer sur le PBF portefeuille global et de guider les agences dans leur communication sur les projets. Il sera ainsi en charge d'assurer la visibilité des projets du PBF en coordination avec les agences, à travers l'élaboration de produits de communication stratégique de manière continue. Ceci implique une interaction régulière avec les points focaux des RUNOs, le relais avec l'expert M&E/communication du PBF, et l'utilisation des réseaux sociaux et autres produits de communication comme le Newsletter (2-pagers), etc.

Résultat 1 : La coordination, le suivi & évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat PBF.

Produit 1.1 : Le Secrétariat PBF est mis en place et opérationnelle.

Activités :

- Recrutement et déploiement du personnel du Secrétariat
- Acquisition du matériel de fonctionnement bureautique
- Acquisition de la logistique mobile pour le fonctionnement de l'équipe
- Identification et opérationnalisation des espaces de travail (locaux de bureau)
- Formation/information des membres de l'équipe (Induction)

Produit 1.2 : Le cadre stratégique et technique pour l'identification de projets de consolidation de la paix ayant un effet catalytique est mis en place, en complémentarité avec d'autres plan stratégiques (UNDAFs, PRSP, Stratégies régionales, etc.)

Activités :

- 1.2.1. Elaboration, et mise à jour, d'une cartographie des acteurs (UN, Gouvernement, OSCs, PTF) dans le domaine de la consolidation de la paix qui est mise à jour régulièrement et identification des gaps et points d'entrées programmatiques pour les projets du PBF.
- 1.2.2. Facilitation de l'élaboration et la mise à jour périodique de l'analyse de conflits en étroite coordination avec le PDA et en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF.
- 1.2.3. Sur la base de l'analyse de conflit et de la cartographie, facilitation de l'identification, la coordination et un appui stratégique conséquent pour le développement et la mise en œuvre de projets de qualité en matière de consolidation de la paix en étroite collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, pour soumission au PBF.
- 1.2.4. S'assurer qu'au moins 15% de l'enveloppe totale du PBF soit allouée aux questions de genre et/ou a un soutien pour l'autonomisation des femmes

Produit 1.3 : Des mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés sont mis en place pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités

Activités :

- 1.3.1. Appui au rôle de coordination du RC dans le cadre de la programmation en consolidation de la paix, en étroite collaboration avec le Conseiller en Paix et Développement (PDA) en poste au sein du bureau du RC.
- 1.3.2. Etablissement d'un mécanisme de coordination régulière entre les agences onusienne de mise en œuvre des projets PBF (suggestion réunions mensuelles et plus souvent au besoin).
- 1.3.3. S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours, non seulement sous financement PBF mais aussi financés par d'autres PTF.

- 1.3.4. Documentation, analyse et dissémination des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets PBF (par le biais d'atelier de mise en œuvre et mini-retraite, etc.).
- 1.3.5. Organisation, le cas échéant des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués.
- 1.3.6. Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation sensible au genre et aux Droits de l'Homme.

Produit 1.4 : Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré

Activités :

- 1.4.1. Appuyer le développement et à la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation de qualité par projet ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation conjoint entre les projets afin d'accroître les synergies et éviter les duplications entre les projets PBF, et entre les Projets PBF et les autres projets de consolidation de la paix dans le pays.
- 1.4.2. Fournir un appui technique en termes d'assurance qualité aux agences récipiendaires pour l'élaboration dans le délai des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain.
- 1.4.3. Appuyer la conduite d'études d'évaluation indépendants des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation), ainsi que l'étude « d'évaluabilité », la revue à mi-parcours et l'évaluation finale. A noter que l'étude d'évaluabilité, et l'évaluation finale seront gérées et contractées à partir du Siège, mais soutenues au niveau du pays à travers le recrutement d'un consultant local et soutenu par le Secrétariat Technique du PBF ; la revue à mi-parcours sera directement soutenue par le Secrétariat du PBF.
- 1.4.4. Effectuer des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et produire des rapports de mission suivi à partager avec les acteurs clefs, le RCO et les agences et PBSO.
- 1.4.5. Etablir un échange entre les communautés bénéficiaires et le Comité de Pilotage à travers les mécanismes de suivi communautaire, et garantir que les voix des bénéficiaires sont utilisées de manière stratégique pour promouvoir les responsabilités communes. Etablir un mécanisme de communication systématique entre les communautés de bénéficiaires et le Comité de Pilotage.
- 1.4.6. Assurer la gestion des connaissances et meilleures pratiques pour les prochaines activités de consolidation de la paix ; assurer que ces leçons soient publiées et communiquées à travers les plateformes adéquates.
- 1.4.7. Ebaucher le rapport annuel de progrès du Plan Prioritaire de la Consolidation de la Paix, à travers un processus consultatif, et le soumettre au Comité de Pilotage et, subséquemment au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, pour 1^{er} décembre de chaque année au plus tard.

Résultat 2 : Le Comité de Pilotage et le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont appuyés afin d'assurer leur rôle d'orientation stratégique, de l'endossement des projets PBF et de suivi et évaluation du portefeuille PBF

Produit 2.1 : Les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et des autres partenaires pertinents sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi & évaluation des projets du PBF.

Activités :

- 2.1.1. Organisation de réunions régulières du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre de l'ensemble du portefeuille PBF.
- 2.1.2. Identifier et répondre aux besoins en renforcements des capacités de supervision et conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du PBF tels que le Comité de Pilotage, les partenaires nationaux, les organisations de mise en œuvre, et tout autre partenaire pertinent au PBF.
- 2.1.3. Entreprendre des examens et de contrôle-qualité des documents relatifs au PBF (y compris des documents de projet et des rapports relatifs ainsi que du rapport stratégique annuel du RC) avant toute soumission au Comité de Pilotage, et Bureau pour la Consolidation de la Paix, afin d'aider les RUNOs et les NUNOs à renforcer la qualité des produits, en ligne avec les notes d'orientation du PBF. S'assurer que les questions transversales importantes pour le PBF (telles que le genre) soient prises en compte.
- 2.1.4. Identifier proactivement les questions et défis de consolidation de la paix et les employer pour soutenir et conseiller le rôle du Comité de Pilotage et des partenaires clés du FCP.
- 2.1.5. Faciliter l'organisation de missions de monitoring par le Comité de Pilotage pour revoir la mise en œuvre du portefeuille du PBF, tel que requis.
- 2.1.6. Fournir un appui-conseil au management des Nations Unies et au Comité de Pilotage, sur des questions relatives à la consolidation de la paix et s'assurer que les projets financés par le PBF intègrent les meilleures pratiques sur ces questions.

Produit 2.2 : Le plaidoyer, la communication et le partenariat/création de réseaux sont assurés pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.

Activités :

- 2.2.1. S'assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clés comprennent et s'approprient les orientations du PBF, y compris les questions de genre et les demandes et matière de rapportage.

- 2.2.2. Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées.
- 2.2.3. Développement et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources pour la pérennisation des programmes du PBF (Assurer les effets catalytiques des projets PBF).
- 2.2.4. Appuyer le Système des Nations Unies à améliorer la visibilité des activités du PBF dans le pays.
- 2.2.5. Assurer une liaison régulière avec le PBSO par rapports à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF.
- 2.2.6. Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant).

Cibles

Les groupes cibles sont le Comité de Pilotage, les Comités Techniques Conjointes, les agences onusiennes et NUNO, et les partenaires de mise en œuvre de projets FCP identifiés dans les projets de documents PBF.

- c) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – c-à-d comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez quelles interventions sont particulièrement risquées. (Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Si le Secrétariat du PBF fournit un appui de qualité à la conception, le développement et la mise en œuvre des projets/programmes du PBF ; et assure une coordination ainsi qu'une communication efficace entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, alors les projets du PBF auront un impact plus important en matière de consolidation de la paix et des effets catalytiques plus conséquent avec le Gouvernement et les PTF.

- d) **Stratégie de mise en œuvre du projet** – expliquez comment le projet va réaliser les activités de la manière la plus effective et efficace pour atteindre les résultats, y compris la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le critère de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du Secrétariat, qui appuiera les agences récipiendaires dans l'exécution, le suivi/évaluation, la communication et rapportage des projets. Le projet bénéficiera également de l'appui technique du PBSO en matière d'appui conseil, de mise en relation avec d'autres partenaires. Des rapports réguliers seront fournis et présentés au Comité de Pilotage, pour endossement avant de les acheminer au PBSO.

Le Secrétariat assurera une communication étroite avec le PBSO à New York, et jouera le rôle de Point Focal pour PBSO (PBF et la Commission de la Consolidation pour la Paix – PBC) en Mauritanie.

Le Secrétariat appuiera les agences d'exécution dans la mise en œuvre, la communication/visibilité, le rapportage et le suivi/évaluation, des projets, y compris leur évaluation finale. Il s'assurera que la dimension genre soient prise dument en compte tout au long du cycle de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des projets. Au-delà des activités régulières de suivi, une évaluation globale du portefeuille du PBF en Mauritanie pourra être conduite, afin d'en mesurer l'impact sur les bénéficiaires et l'évolution des perceptions et mentalités au sujet de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique dans les zones d'intervention.

Les points focaux des agences et leurs partenaires s'impliqueront dans la mise en œuvre, en participant activement aux différentes activités retenues. Le Secrétariat apportera l'appui technique à la planification de l'évaluation finale des projets. Il définira de concert avec les agences de mise en œuvre la méthodologie et les mécanismes de suivi et coordonnera la collecte, le traitement et l'analyse des informations et des indicateurs des nouveaux projets approuvés. Il appuiera la production des rapports semestriels et annuels des projets en cours d'exécution un rapport annuel consolidé du comité de pilotage sera élaboré ainsi que le rapport stratégique annuel.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes.

Le PNUD est l'agence retenue pour assurer la gestion administrative du projet PBF secrétariat. Fort de fourniture de services communs, y compris l'administration de fonds pour le compte du Bureau du Coordonnateur Résident, le PNUD dispose d'un avantage comparatif qui sera mis à profit en Mauritanie pour fournir les services au PBF secrétariat. En tant qu'agence lead du projet pilote, le PNUD Mauritanie a mis en place un secrétariat technique qui coordonne les interventions de quatre agences onusiennes autour des résultats du PBF dans la zone frontalière du Mali qui est la plus prône aux risques de conflits. En parallèle à cette intervention, le PNUD a historiquement géré la coordination des projets de consolidation de la paix en Mauritanie, dont le Programme Prévention des Conflits financés par le MDG fund dans les années 2007-2011, regroupant quatre agences et des acteurs nationaux autour de thématiques liés à l'accès aux services sociaux de base pour les groupes les plus marginalisés. Le PNUD collabore étroitement avec les institutions Nationales, et sous régionales y compris l'Alliance Sahel et le G5 Sahel qui sont concernés par les enjeux sécuritaires transfrontaliers Mauritanie-Mali.

Le PNUD dispose de capacités techniques et opérationnelles pour conduire les processus de recrutement, d'achat et pour la gestion fiduciaire requise en vue d'une rapide mise en place et un fonctionnement optimal du Secrétariat PBF. A ce titre, le PNUD assure présentement cette même fonction pour le Bureau du Coordonnateur Résident, et d'autres agences résidentes et

non résidentes. Ci-dessous, les informations relatives au financement du PNUD en Mauritanie :

(Année)	(Agence) PNUD	Principale source de financement	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (Ex : CAP)
Année financière précédente	7,000,000	Funding Window PBF UE GEF Gouvernement Mauritanie	1,534,000	-
Année financière en cours	4,620,000	Funding Window PBF GEF UE Gouvernement Mauritanie	2,229,000	-

- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet.

Le Secrétariat sera composé du personnel :

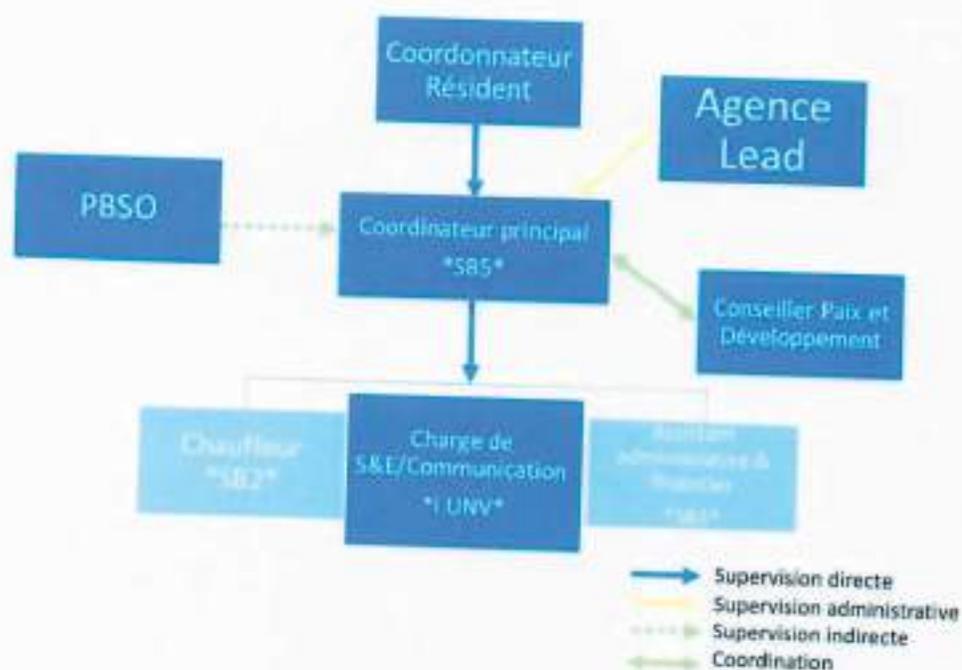
- Une(e) Coordinateur/trice principal(e) (National Professional Officer, SB5 (équivalent de conseiller supérieur niveau NOD) ;
- Une Expert(e) en Suivi-évaluation & Communication (UNV- international) ;
- Agent administratif et financier
- Un(e) chauffeur(e) (Grade G3).

Sous activité 1.2.4., un/e conseiller/e en genre sera recruté pour une période de trois mois en vue de conduire une analyse consolidation de la paix et genre commune et former les partenaires et les spécialistes genre de UNCT sur la prise en compte transversale de la dimension dans l'analyse de conflits et les réponses programmatiques.

Ainsi, le/la spécialiste Genre pourrait contribuer au mainstreaming du genre dans le cadre du portefeuille PBF en Mauritanie. En liaison avec le PDA, le/la coordonnatrice/teur du secrétariat PBF, et les points focaux des agences, contribuer à la sensibilisation et au renforcement des capacités nationales en faveur du genre.

Des termes de référence précis définiront les responsabilités spécifiques des membres du Secrétariat.

Organigramme du Secrétariat



La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du Secrétariat, qui appuiera les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution dans la mise en œuvre, la communication et suivi/évaluation des projets. Le projet Secrétariat sera placé dans le bureau du Coordonnateur/Coordinatrice Résident, qui assurera la supervision générale du projet. Le PNUD sera l'agence d'exécution, et assurera, à ce titre, la gestion administrative et contractuelle du personnel du Secrétariat,

La supervision générale de la Coordinatrice/Coordonnateur du Secrétariat sera assurée par le Coordonnateur Résident (RC) du Système des Nations Unies (SNU) ou de son représentant au sein du Bureau du RC, à qui elle/il rapportera sur toutes les tâches qui relèvent du Secrétariat. Elle/il travaillera en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage et l'équipe du RC, en particulier avec le Conseiller en Paix et Développement (PDA). La qualité du *delivery* du Secrétariat PBF reste de la responsabilité du RC.

Le coordinateur/coordinatrice du Secrétariat aura une ligne de supervision indirecte avec le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) concernant les questions stratégiques du portefeuille PBF dans le pays et la performance des projets PBF. Ainsi, le PBSO prendra parti aux côtés du RCO et de l'agence de mise en œuvre du Secrétariat au processus de recrutement et d'évaluation de performance du personnel professionnel du Secrétariat.

Un Comité conjoint de Pilotage sera mis en place pour superviser les projets PBF en Mauritanie. Il sera co-présidé par le Ministre de l'Économie et de l'Industrie - Point focal

désigné par le Premier Ministre de la République Islamique de Mauritanie pour le PBF ; et le Coordonnateur du Système des Nations Unies, avec l'appui du Secrétariat.

Ledit comité est chargé de la coordination, du suivi et de l'orientation stratégique des projets. Le Ministère de l'Économie et de l'Industrie (MEI) et différents autres départements clés seront associés, au besoin à ses travaux, ainsi que les représentants d'autres partenaires techniques et financiers (PTFs), de la société civile, d'ONG internationales et des agences du Système des Nations Unies.

Le Secrétariat appuiera ainsi le Comité de pilotage dans sa mission. A ce titre, il assurera le suivi des projets, la planification des activités d'évaluation, le contrôle de qualité, ainsi que la consolidation et la soumission régulière des rapports au Comité de pilotage. Il contribuera, également, à renforcer la visibilité des interventions du PBF dans le pays.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
- Manque d'information sur la mise en œuvre par les agences récipiendaires	<i>Moyenne</i>	<i>Faible</i>	Le Secrétariat collaborera avec les agences pour un meilleur partage de l'information.
- Retards dans la soumission des rapports narratifs et financiers	<i>Moyenne</i>	<i>Faible</i>	Suivi rapproché avec les agences pour un bon rapportage financier et narratif
- Appropriation insuffisante des projets par les partenaires nationaux	<i>Faible</i>	<i>Élevé</i>	Implication des partenaires au sein du comité de pilotage et des réunions techniques
- Difficulté pour les agences à mener une supervision conjointe des projets sur le terrain	<i>Moyenne</i>	<i>Moyen</i>	Planification des missions conjointes dans les PTA
- Difficultés à réunir le Comité de Pilotage selon le calendrier prévu	<i>Moyenne</i>	<i>Faible</i>	Désignation d'un suppléant dûment mandaté pour remplacer le membre du CoPil empêché.
- Les procédures de passations de marchés ralentissent la mise en œuvre des projets	<i>Moyenne</i>	<i>Moyen</i>	Préparation d'un Procurement plan dès le démarrage des projets
- Conflits éventuels entre les Agences dans la mise en œuvre des projets	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>	Impliquer toutes les agences et les contreparties nationales dans la planification opérationnelle des activités Solliciter arbitrage de la RC en cas de besoin.
- Dispersion, duplication et faible coordination entre les projets	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>	Réunion trimestrielle de coordination pour développer la synergie entre des projets.
Retards de démarrage liés à la pandémie du COVID	Forte	Elevée	Pour pallier à ce risque le PNUD investira dans une stratégie de recrutement tenant compte des mesures de distanciation sociales.

		De même certaines activités de démarrage du projet pourront être conduites avec une stratégie COVIDspecific entraînant un investissement qui sera discuté avec le PBF (exemple : accès à des plateformes de travail virtuelles).
--	--	--

- d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation.

Le Secrétariat PBF assurera la mise en place d'un système intégré et conjoint de suivi /évaluation pour les projets du PBF, y compris les projets transfrontaliers et les projets de l'initiative pour la promotion du genre et des jeunes (GYPI), qui permettra la mise en synergie des différents projets, le renforcement mutuel des résultats des projets ; et la formulation de résultats commun et indicateurs au niveau macro commun sur la base desquels les résultats des projets seront mesurés, sur la base des priorités identifiées dans la demande d'éligibilité.

Le Secrétariat sera responsable de l'assurance qualité des rapports annuels et semestriels des agences des Nations Unies récipiendaires des Fonds PBF et préparera un rapport stratégique annuel de consolidation de la paix qui sera soumis à l'endossement du comité de Pilotage.

Le Secrétariat travaillera avec les agences pour coordonner leurs approches de suivi des résultats et leur apporter au besoin un appui technique en suivi et évaluation. Sur la base de l'analyse des données du terrain, il informera le Comité de Pilotage Conjoint et les agences sur les défis et problèmes qui pourraient compromettre l'atteinte des résultats attendus. Le suivi du projet et l'évaluation de l'atteinte des résultats escomptés seront assuré par le Comité de Pilotage sur la base du Cadre de résultats et du plan de travail. Un budget devra être prévu, le cas échéant, pour l'évaluation finale du projet.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera cette approche dès le début du projet.

Le projet veillera à l'appropriation des réalisations des projets par le Ministère de l'Économie et de l'Industrie et les autres partenaires nationaux afin d'assurer la continuité des acquis des interventions PBF en Mauritanie. Ceci sera assuré à travers la pleine implication des partenaires dans la formulation, la mise en œuvre, la supervision et le suivi-évaluation des

projets. De même, les partenaires seront étroitement associés à la documentation et à l'analyse des leçons apprises.

La communication autour des réalisations des projets pourrait, également, aider à la mobilisation de ressources additionnelles pour assurer la continuation des projets auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

IV. Budget du projet (voir tableau budgétaire en annexe)

Fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

- Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁷
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁷ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Resultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: La coordination, le suivi & évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat PBF.		Indicateur 1 a Mise en place du Secrétariat PBF Situation de référence : 0 Cible: 1	Rapport de recrutement	D'ici décembre 2020, un secrétariat du PBF est mis en place
		Indicateur 1 b Fonctionnement Secrétariat PBF Base de données : Relations stables avec les parties prenantes Cible: 1	Rapports d'activités	D'ici Mars 2021 le secrétariat PBF mis en place est opérationnel
		Indicateur 1c Suivi des projets Base de données: Portefeuille PBF Cible: 1	Rapports de suivi	
	Produit 1.1 Le Secrétariat PBF est mis en place. Liste des activités relevant du produit: 1. Préparation des TDRs du Staff non professionnel (le cas échéant) et recrutement du personnel du Secrétariat). 2. Mise en place du bureau du Secrétariat PBF (bureau et équipement fonctionnels).	Indicateur 1.1.1 Nombre de personnel recruté Situation de référence : 0 : ProDoc Cible : 4	Rapport de recrutement	D'ici à décembre 2020, tout le personnel du Secrétariat est recruté
	Indicateur 1.1.2 Nombre de Acquisition de matériel et équipement acquis Situation de référence : 0 Cible : 20	Appel d'offre et PV de réception	D'ici décembre 2020 tout le matériel et équipement du secrétariat du PBF est acquis et livré	

<p>Produit 1.2 Le cadre stratégique et technique pour l'identification de projets de consolidation de la paix ayant un effet catalytique est mis en place, en complémentarité avec d'autres plan stratégiques (UNDAFs, PRSP, Stratégies régionales, etc.)</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration, et mise à jour, d'une cartographie des acteurs (UN, Gouvernement, SCCs, PTF) dans le domaine de la consolidation de la paix qui est mise à jour régulièrement et identification des gaps et points d'entrée programmatiques pour les projets du PBF. 2. Facilitation de l'élaboration et la mise à jour périodique de l'analyse de conflits en étroite coordination avec le PDA et en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF. 3. Facilitation des exercices d'élaboration des requêtes d'éligibilité ou renouvellement de la demande d'éligibilité dans le pays. 4. Sur la base de l'analyse de conflit et de la cartographie, facilitation de la coordination et un appui stratégique conséquent pour le développement de projets de qualité en matière de consolidation de la paix en étroite collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, pour soumission au PBF. 5. S'assurer qu'au moins 15% de l'emveloppe totale du PBF soit alloué aux questions de genre afin à un soutien pour l'autonomisation des femmes. 	<p>Indicateur 1.2.1 Nombre de Cartographie élaborée Situation de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Existence de la cartographie Rapport Annuel national de validation</p>	<p>D'ici Juin 2021, une cartographie des acteurs est disponible</p>
	<p>Indicateur 1.2.2 Nombre d'Analyse des conflits à jour Situation de référence : 1 Analyse des risques et vulnérabilité Cible : 2</p>	<p>Rapports d'Analyse actualisés</p>	<p>D'ici décembre 2021, deux analyses de risques et de vulnérabilités sont élaborées</p>
	<p>Indicateur 1.2.3 Nombre de Requête d'éligibilité finalisée Situation de référence : Requête précédente Cible : 1</p>	<p>Requête soumise à l'approbation</p>	
	<p>Indicateur 1.2.4 Nombre de projets approuvés Situation de référence : 3 Cible : 6</p>	<p>Lettre d'approbation</p>	<p>D'ici avril 2022, 6 nouveaux projets sont soumis et approuvés par le PBSO</p>
	<p>Indicateur 1.2.5 Taux du budget alloué au Genre et l'autonomisation des femmes Situation de référence : 18% Cible : 30%</p>	<p>Budget et Rapport d'activité</p>	<p>30% du budget sont alloués au Genre et à l'autonomisation des femmes pour tout projets financés par le PBF</p>

<p>Produit 1.3 Des mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés sont mise en place pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appui au rôle de coordination du RC dans le cadre de la programmation et consolidation de la paix, en étroite collaboration avec le Conseiller en Paix et Développement (PDA) en poste au sein du bureau du RC. 2. Etablissement d'un mécanisme de coordination régulière entre les agences onusiennes de mise en œuvre des projets PBF (suggestion réunions mensuelles et plus souvent au besoin). 3. Etablissement d'un mécanisme de coordination régulière au niveau technique (Comités Techniques) entre les agences onusiennes de PBF mis en œuvre, le Gouvernement, la Société Civile et des projets (suggestion, réunions trimestrielles et plus souvent au besoin). Le Secrétariat participera aux réunions techniques de chaque projet qui doivent réunir agences, Gouvernement et partenaires de mise en œuvre. 4. S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours, non seulement sous financement PBF mais aussi financés par d'autres PTF. 5. Documentation, analyse et dissémination des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets PBF (par le biais d'atelier de mise en œuvre et mini-retraite, etc.). 6. Organisation, le cas échéant des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontalières et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués. 7. Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de 	<p>Indicateur 1.3.1 Nombre de Plans élaborés Situation de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Plan de consolidation de la paix</p>	<p>D'ici décembre 2021, un plan de consolidation de la paix en République Islamique de Mauritanie est validé</p>
	<p>Indicateur 1.3.2 Nombre de mécanismes de coordination mis en place Situation de référence : le Dispositif de Coordination existant dans le cadre du projet PBF Bassakounou Cible : 1</p>	<p>Tous les comités de coordination. Compte rendu des réunions du Comité de coordination</p>	<p>D'ici Février 2021, un mécanisme de coordination des AFPs des Nations Unies bénéficiaires du FCP est mis en place et fonctionnel</p>
	<p>Indicateur 1.3.4 Nombre de projets ayant bénéficié de la mise en cohérence Situation de référence : 0 Cible : 4</p>	<p>Rapport de Cohérence du Portefeuille est assorti</p>	<p>D'ici décembre 2021, et cohérence et des synergies sont stables entre environ 4 projets PBF et ceux financés par d'autres bailleurs</p>
	<p>Indicateur 1.3.5 Nombre de rencontres de la communauté de pratique mise en place au niveau pays</p>	<p>Compte rendu des rencontres de la</p>	<p>D'ici décembre 2021, au moins 2 rencontres de la communauté de</p>

X

	consolidation de la paix et programmation sensible au genre et aux Droits de l'Homme.	Situation de référence : 0 Cible : 2	communauté de pratique organisées	pratique du PBF sont organisées
		Indicateur 1.3.6 Nombre de rencontres régionales organisées Situation de référence : 0 Cible : 2 Indicateur 1.3.7 Nombre de sessions de renforcement de capacités organisées Situation de référence : 0 Cible : 3	Compte rendu des réunions sur les projets transfrontaliers	D'ici avril 2022, au moins 2 réunions sont organisées sur les projets transfrontaliers entre le Mali et la Mauritanie

			Compte rendu des sessions de renforcement de capacités organisées	D'ici mai 2022, au moins 3 sessions de renforcement des capacités en faveur des agences bénéficiaires du PCP sont organisées
	<p>Produit 1.4 Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 1.4.1 Nombre de système de suivi-évaluation est mis en place Situation de référence : 0 Cible : 1</p>	Rapport d'activité	D'ici Juin 2021, un système de suivi et évaluation est validé et opérationnel

<p>1. Appuyer le développement et à la mise en œuvre d'un plan de suiviévaluation de qualité par projet ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un plan de suiviévaluation conjoint entre les projets afin d'accroître les synergies et éviter les duplications entre les projets PBF, et entre les Projets PBF et les autres projets de consolidation de la paix dans le pays.</p> <p>2. Fournir un appui technique aux agences récipiendaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets (sanitaires et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain.</p> <p>3. Appuyer la conduite d'études d'évaluation indépendantes des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation), ainsi que l'étude « d'évaluabilité », la revue à mi-parcours et l'évaluation finale. A noter que l'étude d'évaluabilité, et l'évaluation finale seront gérées et contractées à partir du Siège, mais soutenues au niveau du pays à travers le recrutement d'un consultant local et soutenu par le Secrétariat Technique du PBF ; la revue à mi-parcours sera directement soutenue par le Secrétariat du PBF.</p> <p>4. Effectuer des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et produire des rapports de mission à partager avec le RCO et PBSSO.</p> <p>5. Etablir un échange entre les communautés bénéficiaires et le Comité de Pilotage à travers les mécanismes de suivi communautaire, et garantir que les voix des bénéficiaires sont utilisées de manière stratégique pour promouvoir les responsabilités communes. Etablir un mécanisme de communication systématique entre les communautés de bénéficiaires et le Comité de Pilotage.</p> <p>6. Assurer la gestion des connaissances et meilleures pratiques pour les prochaines activités de consolidation de la paix ; assurer que</p>	<p>Indicateur 1.4.2 Nombre de sessions de travail sont organisées pour appuyer les agences Situation de référence : 0 Cible : 15</p>	Rapports de réunion	D'ici mai 2022, au moins 15 sessions de travail appui aux agences facilitées par le Secrétariat PBF sont organisées
	<p>Indicateur 1.4.3 Nombre de projet évalués Situation de référence : 0 Cible : 4</p>	Rapports d'évaluation	D'ici Décembre 2022, environ 4 projets financés par le PBF sont évalués
	<p>Indicateur 1.4.4 Nombre de missions de terrain Situation de référence : 0 Cible : 12</p>	Rapports de mission	D'ici mai 2022, au moins 12 missions de suivi de projets sur le terrain sont réalisées
	<p>Indicateur 1.4.5 Nombre de mécanisme de communication systématique établi Situation de référence : 0 Cible : 1</p>	Plan de communication :	D'ici décembre 2021, un mécanisme de communication systématique avec les communautés est établi et fonctionnel
	<p>Indicateur 1.4.6 Nombre d'outils pour le partage de connaissances mis en place : 0 Cible : 1</p>	Bulletin d'information du Secrétariat du PBF Courte vidéo synthèse sur les réalisations du PBF dans le pays :	D'ici juillet 2021, un mécanisme de diffusion des connaissances existe

	<p>ces leçons soient publiées et communiquées à travers les plateformes adéquates.</p> <p>7. Ébaucher le rapport annuel de progrès du Plan Prioritaire de la Consolidation de la Paix, à travers un processus consultatif, et le soumettre au Comité de Pilotage et, subséquemment au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, pour 1^{er} décembre de chaque année au plus tard.</p>		Rapport d'activités	
		<p>Indicateur 1.4.7 Nombre de rapport soumis au PBSO Situation de référence : 0 Cible : 2</p>	Rapport annuel d'activité	D'ici mai 2022, au moins 2 rapport annuel de progrès du plan prioritaire pour la consolidation de la paix en Mauritanie sont élaborés et soumis au PBSO
<p>Résultat 2: Le Comité de Pilotage et le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont appuyés afin d'assurer leur rôle d'orientation stratégique, de l'endossement des projets PBF et de suivi et évaluation du portefeuille PBF</p>		<p>Indicateur 2 a Nombre de sessions de travail en appui au CoPI et RCO Situation de référence : 0 Cible: 1</p>	Rapports d'activités	
		<p>Indicateur 2 b Taux d'approbation de projets par le CoPI Situation de référence 0% Cible: 100%</p>	Rapports / Listes de projets	
		<p>Indicateur 2 c Taux de soumission de documents reçus pour CoPI et/ou de RCO Situation de référence : 0%: Rapports Cible: 100%</p>	Listes de documents soumis	
		<p>Produit 2.1 Les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et des autres partenaires pertinents sont</p>	<p>Indicateur 2.1.1 Nombre de réunions du CoPI organisées Situation de référence : 0. Cible: 3</p>	Rapports d'activité

	renforcées pour assurer la supervision et le suivi & évaluation des projets du PBF.			Pilotage sont organisées d'ici avril 2022
	Liste des activités relevant du produit :			
	1. Organisation de réunions régulières du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre de l'ensemble du portefeuille PBF.	Indicateur 2.1.2 Nombre de sessions de renforcement de capacités organisées au profit des parties prenantes Situation de référence : 0 Cible : 4	Rapport d'activité	Au moins 4 sessions de renforcement des capacités sont organisées en faveur des parties prenantes au projet PBF d'ici février 2022
	2. Identifier et répondre aux besoins en renforcements des capacités de supervision et conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du PBF tels que le Comité de Pilotage, les partenaires nationaux, les organisations de mise en œuvre, et tout autre partenaire pertinent au PBF.	Indicateur 2.1.3 Taux d'approbation des documents PBF finaux Situation de référence : 0% Cible : 70% des Projets soumis	Lettre d'approbation	Environ 80% de projets soumis au PBSO avec l'appui du Secrétariat sont approuvés
	3. Entreprendre des examens et de contrôle-qualité des documents relatifs au PBF (y compris des documents de projet et des rapports y relatifs) avant toute soumission au Comité de Pilotage, et Bureaux pour la Consolidation de la Paix, afin d'aider les RUNDs à renforcer la qualité des produits, en ligne avec les notes d'orientation du PBF. S'assurer que les questions transversales importantes pour le PBF (telles que le genre) soient prises en compte.	Indicateur 2.1.4 Nombre d'analyse de questions/défis de consolidation de la paix effectués Situation de référence : 1 (analyse de fragilité dans le cadre de la demande d'éligibilité du pays au FCP) Cible : 1	Notes d'analyse	D'ici janvier 2022, au moins 2 notes d'analyse sur les défis de consolidation de la paix sont réalisées
4. Identifier proactivement les questions et défis de consolidation de la paix et les employer pour soutenir et conseiller le rôle du Comité de Pilotage et des partenaires clés du FCP.	Indicateur 2.1.5 Nombre de mission de monitoring Situation de référence : 0 Cible : 2	Rapports de mission	D'ici mai 2022, les membres du comité de pilotage effectuent au moins 2 visites de suivi sur le terrain	
5. Faciliter l'organisation de missions de monitoring par le Comité de Pilotage pour revoir la mise en œuvre du portefeuille du PBF, tel que requis.				

	<p>6. Fournir un appel-conseil au management des Nations Unies et au Comité de Pilotage, sur des questions relatives à la consolidation de la paix et s'assurer que les projets financés par le PBF intègrent les meilleures pratiques sur ces questions.</p>	<p>Indicateur 2.1.6 Nombre d'analyse de perception réalisée Situation de référence : 1 (dans le cadre de la demande d'admission au PBF) Cible : 1</p>	<p>Rapport d'analyse des perceptions</p>	<p>D'ici mai 2022, au moins une enquête de perception sur l'amélioration de la paix et de la cohésion sociale dans le pays est réalisée</p>
	<p>Produit 2.2 Le plaidoyer, la communication et le partenariat/orientation de réseaux sont assurés pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.</p>	<p>Indicateur 2.2.1 Nombre de sessions de communication thématique réalisées Situation de référence : 0 Cible : 3</p>	<p>Rapports</p>	<p>3 sessions de communication thématique sur les projets PBF sont réalisées d'ici mai 2022</p>
	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>1. S'assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clés comprennent et s'approprient les orientations du PBF, y compris les questions de genre et les demandes et matières de rapportage.</p>	<p>Indicateur 2.2.2 Nombre de Plan de communication élaborés Situation de référence : 1 : (Stratégie de communication du RCO) Cible : 1</p>	<p>Stratégie de communication ; Plan de communication</p>	<p>Une stratégie et un Plan de communication du PBF existent d'ici décembre Juin 2021</p>
	<p>2. Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées.</p>	<p>Indicateur 2.2.3 Nombre de stratégies de mobilisation de ressources élaborées Base de données : 1 Stratégies du RCO Cible : 1</p>	<p>Stratégie de mobilisation des ressources</p>	<p>Une stratégie de mobilisation de ressources existe d'ici décembre 2021</p>

	3. Développement et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources pour la pérennisation des programmes du PBF (Assurer les effets catalytiques des projets PBF).	Indicateur 2.2.4 Nombre de sessions/missions organisées en appui au GNU Situation de référence : 0 Cible : 3	Rapports	D'ici Mai 2022, 3 sessions/missions en appui au GNU sont organisées
	4. Appuyer le Système des Nations Unies à améliorer la visibilité des activités du PBF dans le pays.	Indicateur 2.2.5 Nombre de sessions d'échange tenues avec le PBSC Situation de référence : 0 Cible : 10	Rapports / Minutes	D'ici Mai 2022, au moins 10 sessions d'échange sont tenues avec le PBSC
	5. Assurer une liaison régulière avec PBSC par rapport à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF.	Indicateur 2.2.6 Nombre de missions inter-agences – PBSC organisées Situation de référence : 0 Cible : 3	Rapports de mission	Faciliter environ 3 missions du PBSC d'ici avril 2022
	6. Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSC (si cas échéant).			

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	

Annex D : Aperçu de l'engagement PBF en cours

L'engagement du PBF pourrait d'une part, favoriser des actions catalytiques pour renforcer la résilience des communautés locales face aux menaces transfrontalières ou de nature climatique, et ainsi réduire le risque d'instabilité liée au contexte sous-régional ou autres facteurs exogènes. D'autre part, relativement au contexte national, des initiatives de consolidation de la paix vont contribuer à renforcer les capacités nationales de prévention de conflits, notamment en transformant les structures sociales, politiques et institutionnelles portant les germes du conflit latent qui prévaut en Mauritanie. Au cours des cinq prochaines années, l'appui du PBF va permettre de mettre en place un dispositif national concerté de consolidation de la paix en jouant sur trois axes stratégiques qui sont étroitement alignés avec les priorités du gouvernement : (i) Promotion de la coexistence pacifique et le règlement pacifique et prévention des conflits; (ii) Émergence rapide de dividendes de paix dans les zones les plus vulnérables au moyen du renforcement de la résilience, de l'accès aux services de base, et de la réintégration socio-économique des communautés locales et la participation; (iii) Renforcement des capacités et de l'autorité de l'État au moyen de l'extension des services publics essentiels.

L'appui du PBF va aussi servir de catalyseur pour les initiatives et actions prévues dans le Cadre de partenariat pour le Développement durable (CPDD) signé entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le SNU pour la période 2018 – 2022. Cet appui aura certainement un effet catalytique pour d'autres interventions envisagées en faveur de la sécurité, de la stabilité et de la paix en Mauritanie; notamment les actions prévues dans le cadre du Plan d'interventions prioritaires (PIP) du G5 Sahel, et celles de la communauté internationale portées par l'Alliance Sahel à laquelle participent aussi Banque mondiale et le PNUD.

Nom et numéro du projet	Montant	Agences	Date de début et de fin	Court résumé du projet
Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou, PBF/IRF-249: ID 00112871	3,000,000 USD	PNUD (lead), UNICEF, FAO, HCDH	Novembre 2018 – Octobre 2020	Le projet vise à prévenir les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et à promouvoir la cohésion sociale entre les communautés locales et les réfugiés maliens dans la Moughataa de Bassikounou.